



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame  
Claudine Wyssa  
Présidente du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15008555

Lausanne, le 11 mai 2011

**Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Marc-Olivier Buffat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation au nom des groupes RAD et LIB - Caisse de pension, bistrot social : jusqu'à quand la ville de Lausanne pourra-t-elle appeler le Conseil d'Etat à sa rescousse ? (10\_INT\_412)**

Madame la Présidente,

Le 25 janvier 2011, suite à la réponse du Conseil d'Etat citée en titre, le Grand Conseil a adopté la détermination suivante : « Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat respecte en tout temps le vote des Lausannoises et Lausannois lors du vote du 8 juillet 2008 ».

La détermination fait suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts, déposée le 24 août 2010, relative aux investissements faits par le canton en faveur de Lausanne, en particulier ceux concernant le bistrot social, ainsi qu'à l'engagement du canton dans ce même dossier.

Comme déjà souligné (cf. réponses à l'interpellation Marc-Olivier Buffat et à la résolution Pierre-Yves Rapaz) le Conseil d'Etat a bien pris note du résultat négatif des Lausannois et Lausannoises à la votation communale du 8 juillet 2007. Pour rappel, ce vote portait sur le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité sur la base du rapport-préavis 2006/66 et proposait quatre changements majeurs : la création d'un espace de consommation pour les usagers de drogue, la poursuite du Distribus et des automates à seringues, l'ouverture d'un bistrot social et des actions de prévention en milieu nocturne. Ces propositions de mesures répondaient à des besoins identifiés de populations toxicomanes et/ou marginalisées.

Ceci dit, comme il a été constaté lors des Etats généraux de la toxicodépendance, il s'avère que, plusieurs années après, certaines problématiques sont toujours présentes. Des propositions, venant des milieux présents sur le terrain, sont annoncées.

Le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position sur le financement d'un projet-pilote mené par la Fondation des Oliviers. Il le fera selon la procédure habituelle, en ayant connaissance des résultats de la votation du 8 juillet 2007 et des divers avis connus.

Le Conseil d'Etat vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ses sentiments dévoués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- Service de la santé publique